



## Communiqué de presse

### **Le Collectif LBO en piste(s)...pour une régulation de la finance !**

Les LBO des fonds d'investissement illustrent parfaitement les dérives du capitalisme financier ; de plus en plus d'entreprises, des PME aux grands groupes du CAC40 ont des politiques de gestion répondant à la sur-crédation de valeur pour l'actionnaire.

La financiarisation de notre économie est certes un problème complexe, mais sur lequel nous pouvons tout à fait intervenir. L'ensemble des forces de progrès locales, nationales et internationales détiennent ensemble la clé du problème, qu'elles soient associatives, citoyennes, syndicales ou politiques. Patrons et cadres dirigeants responsables, acteurs au centre de la vie économique, ont aussi un rôle essentiel à jouer !

En cette période charnière de notre histoire, l'accélération de la convergence des luttes, à laquelle le Collectif LBO appelle de ses vœux depuis sa création, est primordiale pour renforcer rapidement les alternatives aux marchés financiers, et ce afin de renouer avec le progrès social et humain.

Un véritable débat commence à s'engager en France au travers des premières projections-débats autour du documentaire « LBO : les insoumis » ; des initiatives identiques doivent être prises sur tout le territoire et au sein de tous les milieux de la société : lycées, universités et grandes écoles, entreprises, syndicats, associations, collectivités locales, institutions nationales et internationales, etc.

Le Collectif LBO entend par ce communiqué, rappeler ou préciser quelques unes de ses pistes :

#### **1- Pour un secteur bancaire et financier répondant aux besoins économiques et sociaux du pays :**

- *faciliter le recours à l'intermédiation bancaire lors de l'achat ou du développement d'entreprises*
- *Recourir à un pôle financier public (qui se doterait de structures appropriées) en lien avec des structures régionales de types fonds régionaux pour l'emploi, véritable "fer de lance" incitatif au sein même du marché des crédits bancaires.*
- *Mettre en place des dispositifs publics ou parapublics de sécurisation du capital de ces entreprises* de type fonds de garantie, en lien avec le pôle financier public, en s'appuyant sur le savoir-faire d'OSEO (l'ex banque de développement), assortis de garanties en matière d'emplois et de maintien local d'activités.
- *Faire participer les banques, en particulier mutualistes, à des investissements de long terme au profit du développement économique du pays et du maintien des bassins d'emplois territoriaux.*
- *Modifier la politique de la BCE, pour qu'elle soit favorable à la croissance réelle des entreprises favorisant l'emploi, et conduisant alors les banques à modifier leur comportement dans le financement des PME.*

*- Assurer un contrôle démocratique par les citoyens sur les aides allouées aux entreprises.*

## **2- Légiférer :**

*- imposer la transparence des montages financiers et des « business-plans » : en renforçant l'obligation d'information réelle et complète des comités d'entreprise en cas de LBO notamment, mais aussi quel que soit le projet de reprise.*

*- considérer que l'absence d'avis d'un CE sur un projet de cession de l'entreprise, doit être considéré comme suspensif.*

*- faire en sorte que l'offre de reprise par les salariés soit prioritaire, et ce au prix de la valeur de l'actif moins les dettes.*

*Exemple de reprise possible par les salariés en SCOP :*

*cette formule présente plusieurs avantages : les associés (les salariés) sont représentés sur la base du principe un homme/une voix et élisent leurs dirigeants. Une réserve obligatoire permet de pérenniser le développement de l'entreprise et la redistribution des richesses produites aux travailleurs est facilitée, favorisant la consommation et l'économie du pays.*

*En y associant les collectivités locales, cela assure un ancrage territorial favorable au développement économique des régions et au maintien des emplois.*

*- permettre la mise en responsabilité sociale des investisseurs en capital, protégés aujourd'hui par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), leur reconnaissant une direction de fait sur l'activité et la politique économique de l'entreprise.*

*- faire reconnaître l'existence d'un lien de cause à effet entre le fonds d'investissement et la politique économique et sociale menée dans l'entreprise.*

*- permettre l'identification précise des actionnaires finaux, quelles que soient les structures intermédiaires (fonds, fonds de fonds, hedge funds, etc.), dès lors qu'ils détiennent directement ou indirectement au moins 1 % du capital.*

*- empêcher l'achat à coût exorbitant incompatible avec la capacité normale de remboursement d'une entreprise compte tenu des résultats d'exploitation récurrents*

*- faciliter le recours à l'intermédiation bancaire lors d'achat ou de développement d'entreprises*

## **3- Renforcer la démocratie sociale dans l'entreprise :**

*- renforcer le respect de la liberté syndicale, par la condamnation exemplaire des discriminations syndicales avérées, et la comparution immédiate devant un tribunal spécialisé*

*- faire respecter le fonctionnement des institutions représentatives du personnel, par la condamnation exemplaire des entraves avérées, et la comparution immédiate devant un tribunal spécialisé*

- *Renforcer les droits d'intervention des représentants des salariés au sein des entreprises, quelles que soient leurs formes juridiques ou capitalistiques, en légiférant sur les points du paragraphe 2 et en permettant :*

a. un réel contrôle par les représentants du personnel des décisions qui ont un impact sur la société (modification du capital, cessions, restructurations, licenciements), pouvant aller jusqu'à l'annulation de la décision

b. une représentation des salariés à tous les niveaux du groupe (holdings et cibles)

Le renforcement des collaborations entre collectivités locales et syndicats salariés d'entreprises, apparaît comme une autre piste fondamentale; la mise en place de cellules de veille sur les LBO à des niveaux départementaux et régionaux par exemple, constituerait de nouveaux outils utiles à tous.

Les élus de la nation doivent donc s'approprier ces problématiques afin de faire évoluer la législation dans le sens d'un développement durable des entreprises au bénéfice de l'économie et des populations, et non dans celui des intérêts d'investisseurs spéculatifs ou d'actionnaires avides d'un rendement attractif.

Cette appropriation doit permettre aux parlementaires d'engager une réflexion de fond sur le sujet, concomitamment à la poursuite de l'action publique de sensibilisation du COLLECTIF LBO en direction des délégués syndicaux, des citoyens et de leurs représentants.

**Collectif LBO - 18, rue d'Alembert - 92 190 MEUDON**

**CCP : 20041 01012 0645205A033 27 - N° SIRET 491 766 556 00014 - APE 913 E**

<http://www.collectif-lbo.org>

**Contact : Philippe Matzkowski - 06.19.51.27.62 - [pmatzkowski@yahoo.fr](mailto:pmatzkowski@yahoo.fr)**